

J'ai l'honneur de représenter un comté absolument industriel et qui produit chaque année des millions de tonnes de houille. Nous possédons une union ouvrière qui est considérée comme étant la plus puissante du Canada, puisqu'elle compte environ 7,500 membres. Or, laissez-moi vous dire que depuis dix-huit ou dix-neuf ans il ne s'est produit aucun difficulté sérieuse entre le capital et le travail dans le comté de Cap Breton. A quoi cela est-il dû ? Cela est dû à ce que les représentants du capital reconnaissent qu'il est dans leur intérêt d'avoir affaire à une union régulièrement organisée plutôt qu'à une populace. Je désire faire remarquer aux capitalistes de ce pays et à tous ceux qui s'occupent de notre progrès futur qu'ils feraient bien d'étudier l'histoire de semblables mouvements en Europe et en Angleterre.

Nous devons nous faire à l'idée que tôt ou tard l'état de choses qui existe dans la Grande-Bretagne et dans le reste de l'Europe finira par exister ici, par conséquent, nous faisons aussi bien de prendre le chemin le plus facile plutôt que le plus difficile pour arriver. Permettez-moi, M. l'Orateur, de demander à ceux qui emploient des ouvriers, de prendre cette question en considération, car un nuage sombre apparaît à l'horizon de notre pays. Tout homme intelligent ne peut faire autrement que de prévoir que nous aurons bientôt à faire face à des difficultés sérieuses, et ce sera une bien triste chose pour nous, s'il faut que notre pays soit assailli par des difficultés comme celles qui ont bouleversé l'Angleterre et l'Écosse de 1840 à 1880. J'espère sincèrement que les capitalistes de ce pays vont faire tout en leur pouvoir pour reconnaître les unions ouvrières au lieu de les repousser, et en agissant ainsi ils contribueront, plus que par n'importe quel autre moyen, à éviter des difficultés comme celle qui nous occupe en ce moment.

M. LOGAN : Je considère, M. l'Orateur, que la question que nous discutons en ce moment est d'une grande importance. L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Kendall), nous a dit qu'un nuage sombre se levait à l'horizon de notre pays. Chaque jour nous entendons dire aux capitalistes que la question ouvrière est le problème le plus difficile auquel on ait à faire face dans le moment actuel, et que cet état de choses a pour résultat d'inspirer une certaine crainte à ceux qui veulent placer leurs capitaux dans nos entreprises. D'un autre côté, il nous faut reconnaître que la classe ouvrière possède le même droit de se former en association que l'honorable député de Toronto-est (M. Brock), possède celui de s'unir à ses amis pour constituer l'association des fabricants. Toute tentative pour supprimer l'existence des unions ouvrières au Canada conduira à la guerre civile et ne pourra jamais réussir. L'appel de la milice sous les armes est un moyen auquel on ne

M. KENDALL.

doit avoir recours qu'en dernier ressort, lorsqu'il s'agit de rétablir la paix dans le pays et non pour supprimer une grève. Cette affaire est venue devant la Chambre à la suite d'une question posée par le député de Jacques-Cartier, dans le but de savoir si le gouvernement avait l'intention de rembourser à la cité de Montréal une partie de la somme que cette dernière sera obligée de payer pour avoir appelé la milice sous les armes.

M. MONK : Je n'ai jamais posé une pareille question. J'ai demandé au gouvernement ce qu'il faisait ou avait l'intention de faire à Montréal.

M. CASGRAIN : C'est moi qui ai formulé cette question.

M. LOGAN : Dans ce cas, c'est mon honorable ami de Montmorency qui a posé cette question. Si le gouvernement faisait ce qu'il demande, je considère que ce serait établir un précédent dangereux.

J'aimerais à savoir s'il existe un précédent de cette nature? Il y a quelques années, nous avons eu une grève très sérieuse dans la cité de London, la milice dut être appelée sous les armes pour maintenir la paix, mais je ne crois pas que cette ambitieuse cité ait demandé au gouvernement canadien de payer pour la milice.

M. MONK : Il y a le cas de la ville de Valleyfield. On a demandé au gouvernement de payer les frais encourus pour la milice à cet endroit, mais j'ignore ce qui a été fait.

M. LOGAN : Je crois que le gouvernement a refusé de se rendre à cette demande.

Le PREMIER MINISTRE : C'était contraire à la loi.

M. LOGAN : Le gouvernement a refusé, parce que, comme l'a dit le premier ministre, il n'avait pas le droit de le faire. Nous avons eu une grève très sérieuse à Toronto l'année dernière, et bien que cette ville n'ait pas l'habitude de se faire prier quand il s'agit de demander des faveurs au gouvernement actuel, nous n'avons jamais entendu dire qu'elle lui ait demandé de payer pour les frais encourus pour la milice à cette occasion.

M. CLARKE : Les miliciens étaient à faire leurs exercices annuels, mais malgré cela la cité de Toronto fut obligée de les payer.

M. LOGAN : Montréal est une ville ambitieuse. Elle se proclame le port national du Canada. Il lui siérait mal de demander l'aide de ce parlement pour maintenir la paix dans son port. Et en supposant que nous le ferions, ce serait établir un précédent dangereux. Quant à la menace de difficultés ouvrières suspendue sur notre tête, tous les gens sérieux en prévoient le danger.

Le gouvernement est donc averti, et je soumets humblement que l'on ferait bien de nommer une commission, composée de